

Commune de
77370 FONTENAILLES

09/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2016

Nombre de membres en
Exercice

Afférents
au Conseil
Municipal

En
exercice

Qui ont pris
part à la
délibération

15

15

14+1

Le vingt-quatre février deux mil seize

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine HARSCOËT, Maire.

Présents : M., Mmes HARSCOËT, PETIT, DEJEU, BAUMAUX, BECKER, BRAUD, PELLOUIN, GLOMBARD, NICOLAÏ, CASSAR, BOUCHENY-BOUAZZA, CHEVALIER, RAMET, MAURIER.

Pouvoirs : M. PICODOT donne pouvoir à Mme HARSCOËT

Secrétaire de séance : M. Maurier

Date de la convocation :
15/02/2016

Date d'affichage :
15/02/2016

Objet de la délibération :
Tarif de la salle des loisirs.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le 04/03/2016

et publication ou notification

du 08/03/2016

Ghislaine HARSCOËT
(signature et cachet)

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réactualiser les tarifs de la salle des Loisirs:

LOCATION	Fontenaillais	Journée Week-end	210 € au lieu de 200 € actuellement 320 € au lieu de 300 € actuellement
	Extérieur	Journée Week-end	370 € au lieu de 350 € actuellement 520 € au lieu de 500 € actuellement
CAUTION	Tarif inchangé : 500,€		

Lors de la remise des clefs, *la remise en état de propriété de la salle sera particulièrement soulignée*. En effet, comme indiqué dans l'article 11 - « Le gros entretien et le fonctionnement des locaux et installations sont à la charge de la commune. Toutefois, après la manifestation, la salle sera remise en état de propreté : nettoyage des tables et chaises, balayage et nettoyage des sols, déchets mis dans des sacs et évacués dans les poubelles situées à l'extérieur de la salle côté cuisine... ».

Il est précisé qu'au moment de la remise du chèque de caution, l'attestation d'assurance du locataire sera exigée.

Lors de la réservation, 3 chèques seront donc demandés, soit :

- Montant de la location
- Caution 500 €
- Caution nettoyage 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE de l'augmentation des tarifs de la salle des loisirs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

FONTENAILLES, le 24 février 2016

